

Décret

Générale

modern

Décret n° 940114/PR/MJ portant organisation d'un examen professionnel en vue du recrutement d'huissiers de justice.

MinistèreMINISTÈRE DE LA JUSTICE DES AFFAIRES MUSUL-
MANES ET PENITENTIAIRES**Date de publication**

18 septembre 1994

Numéro JO

n° 17 du 15/09/1994

Date du numéro

15 septembre 1994

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Vu la Constitution

Vu le décret n°93 0010 du 4 février 1993 remaniant le Gouvernement djiboutien et fixant ses attributions

Vu l'ordonnance n°85 033 du 19 mars 1985 modifiée par les ordonnances n° 87 042 du 18 juin 1987 et 88 064 du 27 juillet 1988, relative à l'organisation de la profession d'huissier de justice, notamment ses articles 6 à 11

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 7/09/94.

TEXTE INTÉGRAL

Article premier Un examen professionnel est organisé en vue du recrutement de trois huissiers de justice.

Art. 2

Les épreuves se dérouleront dans un lieu qui sera fixé ultérieurement aux dates suivantes : Dimanche 16 octobre 1994 à partir de 7 h 00 épreuves de : connaissance générale des institutions – coefficient 2 procédure pénale coefficient 1 procédure civile coefficient 2 pratique d'actes coefficient 4. Dimanche 23 octobre 1994 à partir de 7 h 00 interrogation orale sur les matières du programme coefficient 2. Les candidats retenus seront convoqués par communiqué à la radio.

Art. 3

Sont admis à subir les épreuves de l'examen professionnel les candidats qui ont déposé leur dossier au Ministère de la Justice et qui satisfont aux conditions, notamment d'âge, posées par l'article 6 de l'ordonnance susvisée pour être huissier de justice.

Art. 4

La commission de surveillance de l'examen est composée du directeur des Services judiciaires et des chefs de la Cour judiciaire ou leurs représentants.

Art. 5

Les modalités de l'examen sont fixées par le règlement intérieur annexé au présent décret.

Art. 6

Le présent décret sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Par le président de la République
HASSAN GOULED APTIDON